



RÉPONSE RÉGIONALE DE LA SADC FACE À LA PANDÉMIE DE MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19)

AVRIL 2020

#COVID19SADC



INTRODUCTION

Depuis son apparition en décembre 2019, la COVID-19 s'est répandue de manière exponentielle et elle a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a enregistré son premier cas de COVID-19 début mars, et depuis lors, les chiffres n'ont cessé d'augmenter. Au 15 avril 2020, quatorze (14) des seize (16) États membres de la SADC ont été touchés par la COVID-19 : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

La SADC reconnaît que les effets de la pandémie de coronavirus touchent de nombreux aspects des domaines socio-économiques, entraînant, de ce fait, des défis variés et complexes à relever ainsi que des conséquences dévastatrices. Les impacts se font sentir dans le monde entier et la région de la SADC, forcément, n'a pas été épargnée. Les impacts

socio-économiques de la COVID-19 dans la région de la SADC pourraient être sans précédent en raison des ressources limitées et des insuffisances des systèmes de santé dans de nombreux États membres.

L'impact immédiat attendu est une augmentation des dépenses en termes de santé publique non planifiées. La perturbation des chaînes d'approvisionnement et les chocs intervenant du côté de la demande affecteront considérablement les prix des produits de base ; une situation qui, en outre, entraînera une faiblesse

des devises étrangères, alors que les fermetures d'écoles, d'établissements d'enseignement supérieur et d'universités auront un impact sur les apprenants et les jeunes de la région.

En plus des mesures appliquées par les États membres, la SADC a effectué, poursuivra la mise en place des mesures régionales qui sont essentielles dans la riposte à la COVID-19.

Les impacts socio-économiques de la COVID-19 dans la région de la SADC pourraient être sans précédent en raison des ressources limitées et des insuffisances des systèmes de santé dans de nombreux États membres

PRINCIPALES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC AU NIVEAU NATIONAL

- **Adoption des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la COVID -19:** Les États membres de la SADC ont adopté les lignes directrices de l'OMS sur la COVID-19 en matière de préparation, de coordination, de planification et de suivi, de surveillance, d'investigation des cas, de prévention et de lutte contre les infections, d'eau, assainissement et hygiène (WASH), de communication des risques et de participation des communautés, ainsi que de conseils aux écoles, aux lieux de travail et aux institutions.
- **Mise en œuvre d'interventions au niveau national:** Les États membres de la SADC ont pris diverses mesures, notamment des mécanismes de préparation et d'intervention, des programmes de sensibilisation, la suspension des vols à l'arrivée et au départ, la suspension des voyages d'affaires et de tourisme, la création de centres de dépistage aux frontières et dans le pays, l'observation de la distance sociale et l'annulation de rassemblements, l'adoption de l'isolement et des quarantaines obligatoires pour un minimum de 14 jours et le traitement des personnes dont le résultat du test de dépistage s'est avéré être positif. Certains États membres ont mis en place des mesures de confinement, qui ne permettent de maintenir opérationnel que les services essentiels.

MESURES RÉGIONALES DE LA SADC

Dix (10) mesures régionales coordonnées prises par la SADC en réponse à la COVID-19

1. Gestion des risques de catastrophe:

Les États membres ont convenu de créer des centrales nationales d'alarme en vue de faciliter la coordination de la logistique et constituer des réserves en cas de catastrophe au niveau national. Ces centrales visent, en outre, à mettre en place des fonds nationaux d'affectation spéciale d'urgence et des stratégies nationales de mobilisation des ressources de manière à faciliter la mobilisation des ressources en faveur des interventions nationales en cas de catastrophe.

2. Suspension des réunions régionales en personne et utilisation, à la place, de technologies modernes telles que les vidéoconférences, les webinaires et les appels Skype jusqu'à ce que la situation ait été maîtrisée:

Le 9 mars 2020, la SADC a convoqué une réunion extraordinaire des ministres de la santé de la SADC et les participants à cette réunion ont partagé les connaissances et les informations existantes sur l'épidémie de COVID-19. Les États membres ont été invités par la suite à mettre en place des plans nationaux de préparation et de réponse ainsi que des fonds de prévoyance et d'urgence destinés à combler les lacunes en matière de prévention, d'atténuation des impacts et d'autres interventions. Du 16 au 18 mars 2020, la SADC a convoqué la réunion du Conseil des ministres de la SADC par vidéoconférence et, entre autres, la réunion a délibéré sur la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale de la SADC et la réponse de la région à la COVID-19. Le 6 avril 2020, la SADC a convoqué une réunion d'urgence du Conseil des ministres de la SADC par vidéoconférence au cours de laquelle les ministres ont adopté des lignes directrices régionales pour l'harmonisation et la facilitation de la circulation des biens et services essentiels dans la SADC pendant la durée de la pandémie de COVID-19.

3. Rétablissement et élargissement du Comité technique de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur la santé, qui s'est réuni régulièrement pour conseiller la région sur la santé et les questions connexes, ainsi que sur d'autres questions socio-économiques liées à la pandémie de COVID-19.

4. Mobilisation d'un soutien régional à l'endigement de la pandémie de COVID-19 et à la réduction de son impact socio-économique

sur la région de la SADC.

L'initiative régionale de mobilisation des ressources s'appuie sur les initiatives nationales et se fonde sur les lacunes identifiées par les différents États membres pour répondre aux besoins à court et à long terme de lutte contre la COVID-19. Les besoins immédiats comprennent des ressources permettant d'aider les États membres de la SADC à acquérir des médicaments essentiels, des fournitures médicales et des équipements médicaux, en particulier des kits de dépistage, des équipements de protection individuelle et des ventilateurs. À cet effet, le Secrétariat de la SADC travaille avec la Banque africaine de développement (BAD) et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

5. Mise en œuvre des Services d'approvisionnement commun de la SADC en produits pharmaceutiques et fournitures médicales pour assurer une disponibilité et un accès durables à des médicaments et des produits de santé essentiels abordables et efficaces, et les États membres sont encouragés à utiliser ce service pour l'achat des fournitures nécessaires à la prévention, au traitement et à la lutte contre la COVID-19 et de toute autre épidémie.

6. Adoption de lignes directrices sur l'harmonisation et la facilitation des opérations de transport transfrontalier dans la région pendant la durée de la COVID-19.

Ces lignes directrices visent à faciliter et à simplifier le processus de transport des biens et services essentiels dans la région pendant la durée de la pandémie de COVID-19. Les États membres ont convenu de créer un Comité national de facilitation des transports et des échanges commerciaux (TTFC) ou d'utiliser des structures similaires (comportant des fonctionnaires des ministères des transports, de la santé, de la police/de l'armée et du commerce) afin de coordonner la mise en œuvre des lignes directrices et résoudre les problèmes opérationnels aux frontières ou aux barrages routiers. En outre, une cellule régionale de la SADC visant à faciliter les échanges commerciaux et les transports (TTTFC) en lutte contre la COVID-19 a été créée au sein du Secrétariat de la SADC pour aider et coordonner les États membres et les groupes de corridors dans la mise en œuvre des lignes directrices. Les États membres peuvent contacter le coordinateur de la TTFC, M. Lovemore Bingandadi, à l'adresse email suivante:

lbngandadi@sadc.int ou bingconsult@gmail.com. Téléphone +267 71 828 493.

MESURES RÉGIONALES DE LA SADC

- 7. Partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).** Le Secrétariat de la SADC, dans le but d'aider les États membres de la SADC à atténuer les effets du coronavirus sur l'éducation et à assurer la continuité des programmes d'éducation et d'apprentissage, s'est associé à l'UNESCO dans le cadre d'une initiative connue sous le nom de #LearningNeverStops. Grâce à ce partenariat, le Secrétariat de la SADC et l'UNESCO s'engagent à travailler avec les États membres de la SADC et d'autres partenaires de la coalition mondiale pour apporter un soutien aux États membres afin d'assurer la continuité de l'éducation, et ce, sous le hashtag #LearningNeverStops. Un soutien sera apporté aux pays de la SADC afin qu'ils proposent et mettent en œuvre des solutions innovantes et adaptées au contexte de manière à dispenser l'éducation et l'apprentissage à distance, tout en tirant parti d'une approche préconisant la haute technologie, d'une approche traditionnelle et d'une approche non technologique, et qu'ils trouvent des solutions équitables et un accès universel.
- 8. Introduction sur l'état d'avancement du rapport sur la COVID 19** dans la région de la SADC, qui sont produits et partagés avec les États membres sur une base hebdomadaire avec des recommandations pour examen par les États membres.
- 9. Suivi et analyse de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les économies de la SADC.** Le sous-comité macroéconomique de la SADC, en coordination avec le Secrétariat de la SADC, a suivi et analysé les impacts de la COVID-19 sur les économies de la SADC, et a formulé des recommandations politiques aux États membres sur une base continue.
- 10. Mises à jour quotidiennes sur la situation de la COVID-19 dans la région.** Les mises à jour quotidiennes sur la COVID-19 dans la région sont partagées sur le site web de la SADC à l'adresse suivante: <https://www.sadc.int/issues/covid-19/> en vue de faciliter le partage d'informations et d'expériences.

Le Secrétariat de la SADC félicite les gouvernements des États membres pour les efforts qu'ils ont déployés en réponse à la COVID-19. Il appelle en outre chacun à jouer son rôle et à adhérer à toutes les mesures mises en place par son gouvernement.

Le Secrétariat de la SADC reste engagé dans la coordination des réponses régionales à la pandémie de COVID-19. Ainsi, il appelle à la poursuite de la coopération et de la solidarité régionales dans le cadre des initiatives visant à endiguer et à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Pour plus d'informations contacter:

Mme Barbara Lopi
Chef de l'unité des communications et relations publiques
Secrétariat de la SADC
Email : blopi@sadc.int Téléphone : +267 72 11 2560

1 RÉGION, 16 NATIONS, TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN



www.sadc.int



[sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)



[facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)



[@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)



prinfo@sadc.int



[youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



ANGOLA



BOTSWANA



UNION OF COMOROS



DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO



ESWATINI



LESOTHO



MADAGASCAR



MALAWI



MAURITIUS



MOZAMBIQUE



NAMIBIA



SEYCHELLES



SOUTH AFRICA



UNITED REPUBLIC OF TANZANIA



ZAMBIA



ZIMBABWE